

Règlement

Article 1 : L'organisateur du CONCOURS PHOTO est l'association Apidor à l'occasion du congrès de la Fnosad-LSA, organisé au Palio de Boulazac les 13, 14 et 15 octobre 2023.

Article 2 : Deux thèmes sont proposés :

- Thème A - Grand public et amis des abeilles : photos apicoles - abeilles domestiques, abeilles sauvages, ruches, butinage, essaims, insectes pollinisateurs, paysages favorables à l'abeille, etc.
- Thème B - Apiculteurs amateurs ou professionnels : ruches décorées, travaux à la ruche, visites, récolte, extraction, etc.

Article 3 : Le CONCOURS PHOTO est ouvert à tous les photographes amateurs, apiculteurs ou non apiculteurs. Sont exclus les photographes professionnels, les reporters de presse et les membres du jury. La participation est gratuite. Chaque participant pourra présenter 4 photos au maximum.

Article 4 : Les participants doivent garantir qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photos envoyées et autorisent la présentation de leurs œuvres dans le cadre du congrès de 2023 de la Fnosad-LSA.

Les tirages sur papier seront réalisés par Apidor et seront à la charge de celle-ci.

La présentation se fera au format 20 cm x 30 cm papier. Le montage et l'accrochage sera réalisé par le comité organisateur. Chaque photo doit être au format JPEG (1920 x 1920 – 300 dpi) et expédiée informatiquement, accompagnée du bulletin de candidature dûment complété et signé.

Article 5 : Les fichiers informatiques devront être expédiés par courriel, avant le 4 octobre 2023, à l'adresse suivante : concours.photos.apidor@gmail.com

L'association Apidor se réserve le droit de refuser toute photo qu'elle jugerait inopportune ou de mauvaise qualité.

Les photos ne seront pas mises en vente, ni par Apidor, ni par les auteurs.

Les participants devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leurs photos peuvent mettre en cause leurs droits à l'image. Aucune exploitation commerciale ne sera faite des photos. Aucune publication ne sera réalisée par Apidor ou la Fnosad-LSA sans l'accord préalable de son auteur.

Article 6 : Les concurrents autorisent la Fnosad-LSA à conserver les fichiers envoyés. Ils autorisent la Fnosad-LSA à utiliser gratuitement les photos, même non primées, pour l'illustration d'articles de *La Santé de l'Abeille*, accompagnées du nom de l'auteur et de leur légende ou titre si elles en ont un. Ils autorisent également un recadrage de leurs photos pour les besoins rédactionnels de *La Santé de l'Abeille*. Les photos non utilisées seront soit archivées, soit détruites.

Article 7 : La participation à cette exposition vaut acceptation du présent règlement. Le public pourra voter pour sa photo « coup de cœur » les vendredi 13 octobre et samedi 14 octobre, avant 12 h.

Les récompenses seront remises aux lauréats le samedi 14 octobre 2023, vers 17 h, par le jury.

Les lauréats pourront se prévaloir de leur distinction décernée à l'occasion du congrès de la Fnosad-LSA.

Chaque thème du concours sera récompensé par divers lots de produits locaux.



COMPOSITION DU JURY

Le jury du CONCOURS PHOTO organisé à l'occasion du congrès national de la Fnosad-LSA est composé des membres suivants :

- Le Président de la Fnosad-LSA ;
- Le Président d'Apidor ou son représentant ;
- Le Président du GDSA Dordogne ou son représentant ;
- La Présidente de *L'Abeille périgordine* ou son représentant ;
- Le Président du Conseil départemental de la Dordogne ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne ou son représentant ;
- Le Directeur de la DDETSPP de la Dordogne ou son représentant.

Bulletin de candidature

(à signer et à joindre aux photographies)

CATÉGORIE CHOISIE

Thème A - Grand public et amis des abeilles

Thème B - Apiculteurs

Auteur	N° de la photo	Titre de la photo
1.		
2.		
3.		
4.		

Fait le, à

Nom Prénom

Adresse complète.....

.....

Code postal Ville

E-mail..... Téléphone.....

Signature précédée de la mention

« Règlement du concours photo lu et approuvé » :